

Communauté de
Communes
« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux,
le treize décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 31
Présents : 21
Excusés représentés : 9
Excusés non représentés : 1
Absents : 0
Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2022

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
Mme GINET, M. GIRODET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE,
M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. HAURY
M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

EXCUSEE :

Mme TARERLAT

Madame Anne VINSON a été élue secrétaire de séance.

n° 20221213_D_162

Commission :
Finances -
Mutualisation

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Espace Aqualudique dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

Objet : Budget Annexe
Espace Aqualudique :
Décision Modificative
n°1

- L'augmentation d'un montant de 21 350 € des dépenses d'investissement suite à l'avenant de Maîtrise d'œuvre validée en Conseil Communautaire du 29 Mars 2022, équilibrée par un emprunt du même montant.
- L'augmentation d'un montant de 1 067.50 € en section d'investissement dépense concernant le remboursement du capital de l'emprunt, équilibrée par l'amortissement du bien à hauteur de 1 067.50 €.
- L'inscription en dépense de fonctionnement d'un montant de 900 € au titre des intérêts courus non échus de l'exercice, et d'une dotation aux amortissement complémentaire d'un montant de 1 067.50 €, équilibrées par une inscription en recette de fonctionnement de 1 967.50 € concernant les revenus des immeubles.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Espace Aqualudique.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Frédéric GIRODET

